SAINT-VERAND

Journal communal

OCTOBRE 2020



UNE RENTRÉE PARTICULIÈRE

www.saint-verand.fr

INFOS pratiques

SERVICES COMMUNAUX

Mairie 04 76 38 11 05

Horaires de la mairie :
Lundi et jeudi 13h30 -17h
Mardi, mercredi et vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Samedi 8h30-12h

Agence postale 04 76 64 06 46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h -16h30
Mercredi 8h30 -11h30
Samedi 9h - 11h30

Mme le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Zébulon 04 76 64 92 46

MixAge Café 04 76 38 82 19

Du Lundi au Vendredi 13h30-18h
(sauf mercredi fermeture à 17h30)
http://mixagecafe.wixsite.com/ccas

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Déchèterie Route de la croix de May à Saint-Sauveur
du lundi au vendredi
de 9-12h,13h30-18h
(mardi et vendredi matins réservés aux professionnels)
Le samedi de 9-18h

Eau et Assainissement
Service d'astreinte tous les jours et 24 h/ 24 h au **04 76 36 94 01**

Pour les questions d'ordre administratif :
regie.eau@3c2v.fr ou appeler le **04 76 64 01 81**
du lundi au vendredi, de 8h-12h et de 13h30-17h.

LE REPAS DES AINES 2020 est Annulé

En raison du contexte actuel, des mesures de distanciation préconisées ainsi que de l'absence de visibilité sur les prochains mois, nous sommes contraints d'annuler le repas des aînés prévu en Novembre 2020.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021, pour une journée placée sous le signe de la convivialité.



JOURNAL COMMUNAL
Mairie de Saint Vérand
412 Le village
38160 SAINT VERAND
04 76 38 11 05
mairie@saint-verand-38.fr

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
Dominique UNI, Maire

IMPRESSION
Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

DEPOT LEGAL à l'impression.

RETROUVEZ - NOUS
www.saint-verand.fr
Commune de Saint Vérand

CARNET

NAISSANCES

POEYMIROU Naël le 10 /07
DE MORO Adriel le 23/08
TOSUN Lilyanur le 25/08
PEREIRA Arthur le 01/09

MARIAGES

IGUEBLALENE Anthony et
IHADDADEN Sabrina le 15/08

DÉCÈS

Grazia FALBO épouse MIOLA le 27 /07

RESTONS CONNECTES



Panneau Pocket

Comme il vous l'avait été annoncé dans la newsletter de rentrée, l'application Panneau Pocket vous permettra de suivre en direct les actualités et informations urgentes de la commune.
Pensez à installer l'application sur vos téléphones, elle est totalement gratuite.

Formulaire de collecte de données :

Pour ceux et celles qui n'ont pas eu le temps de remplir le formulaire de collecte de données, n'hésitez pas à le faire en ligne : http://webquest.fr/?m=91470_formulaire-de-collecte-de-donnees ou à venir le compléter en mairie.

Sur ce formulaire, il vous est proposé de cocher « Je souhaite recevoir les prochains bulletins municipaux par email, à l'adresse renseignée précédemment et non plus sous format papier. »

Le prochain bulletin municipal paraîtra fin Janvier et d'ici Décembre, une newsletter sera diffusée par email aux personnes en ayant fait le demande.

Cette newsletter sera également consultable en mairie, au Mixage Café, sur le site internet et la page Facebook de la commune.

SOMMAIRE



CADRE DE VIE
- Les conflits de voisinage
- Vos droits et devoirs
- L'arrivée de la fibre
- Le développement durable



ENFANCE
- Vie scolaire
- Accueil périscolaire
- Zébulon au temps des Vacances
- Lettre ouverte



CCAS VIE SOCIALE
- L'analyse de besoins sociaux
- La rentrée du Mixage Café



TRAVAUX URBANISME
- La reprise des travaux
- Le projet des jardins de Moisène

16 **INTERCOMMUNALITE**
- Son organisation
- Ses compétences
- Le bureau exécutif
- Le conseil de développement



ZOOM
Sur les manifestations de l'été



AGENDA DES ASSOCIATIONS



INFOS DIVERSES

EDITO



Chers habitants,

Nous nous sommes engagés à être à l'écoute, à faire en sorte que vous soyez acteurs et responsables de votre quotidien comme de votre village, à prendre en compte votre avis pour une acceptation des décisions locales visant un meilleur respect des mesures mises en place.

Cela est essentiel pour nous et pour l'avenir de Saint-Vérand.

Nous sommes au tout début de ce nouveau mandat. Comme annoncé, c'est avec vous que nous souhaitons co-construire nos projets imaginés.

Au travers de l'enquête jointe, menée par le Centre Communal d'Action Sociale, vous avez aujourd'hui la parole pour que, toutes celles et ceux qui le souhaitent puissent exprimer leurs attentes, leurs priorités, leurs propositions et construire avec nous cette nouvelle histoire.

Votre parole est importante, votre parole est indispensable pour mettre en place les futurs projets qui permettront d'enrichir notre commune. Aussi, je vous engage fortement à nous faire part des sujets qui vous animent comme nous nous emploierons à mettre en route les thématiques plébiscitées tout en veillant à la stabilité de la fiscalité.

Afin que s'offre à tous un cadre de vie agréable, chaleureux et attendu, je compte sur votre précieuse participation et vous en remercie par avance.

Dominique UNI

Maire de SAINT VERAND



Dégradations et incivilités :
De nombreuses dégradations sont à déplorer depuis plusieurs semaines au sein de la commune : vols et dégradations au cimetière, détérioration de la plaque à la mémoire de Paul Berret installée contre le mur du cimetière, cailloux jetés par-dessus le bâtiment de la salle des fêtes, fleurs arrachées, pneus crevés …

Dans ce contexte, il a été décidé de prolonger l'arrêté de fermeture du city stade jusqu'au 18 octobre.
D'ici là, plusieurs conseillers municipaux sont en charge d'étudier une solution adéquate à proposer pour l'utilisation de cet équipement dans les meilleures conditions pour tous.

LES CONFLITS DE VOISINAGE

« Je suis aujourd'hui convaincue que votre préoccupation majeure est votre cadre de vie : un village propre, accueillant, respecté et sûr. Quoi de plus légitime que de souhaiter s'épanouir dans un environnement agréable et tranquille ?

De nombreux efforts sont à noter sur la présence, l'efficacité et l'engagement du personnel municipal. Par contre, ces efforts sont souvent anéantis par les incivilités d'une minorité de la population qui agit sournoisement : dépôts sauvages des déchets et encombrants, divagation d'animaux, non respect des règles de voisinage....

L'incivilité routière reste un fléau quotidien, la vitesse étant une des sources majeures d'insécurité de notre commune. J'ai pu noter, depuis ma prise de fonction de Maire de Saint-Vérand que les difficultés rencontrées relèvent principalement du non-respect des règles fondamentales du « Bien vivre ensemble ».

On connaît ses droits mais on ignore ses devoirs !
Il ne se passe pas une seule semaine sans que je ne reçoive des doléances pour vitesse excessive, nuisances sonores, dégradations volontaires, dépôts sauvages de déchets, divagation d'animaux, haies non taillées...
Essayons donc d'être des citoyens responsables, autonomes, solidaires et respectueux de l'environnement d'autrui.
Toutes et tous êtes les ambassadeurs de Saint-Vérand : protégez votre commune, participez activement à son entretien en étant tout simplement RESPECTUEUX ! La qualité de vie au sein d'une collectivité est avant tout une histoire d'attitudes et d'actions individuelles... »

Dominique UNI

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Encore faut-il connaître les règles et surtout les appliquer.
Petit rappel de vos droits et devoirs pour savourer la prochaine Fête des Voisins en toute sérénité.



BRUITS ET NUISANCES

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

> par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talon, chant...) ;

> par une chose ou un objet (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ;

> par un animal (aboiements...).
La nuit, on parle de tapage nocturne. Et en journée, le bruit peut aussi causer un trouble anormal au voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps. Soyez vigilant en journée dans vos gestes au quotidien.
L'amende encourue, en cas de nuisances sonores, peut aller jusqu'à 450 €.

LE JARDINAGE,LE BRICOLAGE, LES TRAVAUX DE CHANTIERS



Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.

À saint-Vérand, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

les jours ouvrables de
8h30 à 12h et 14h à 19h30

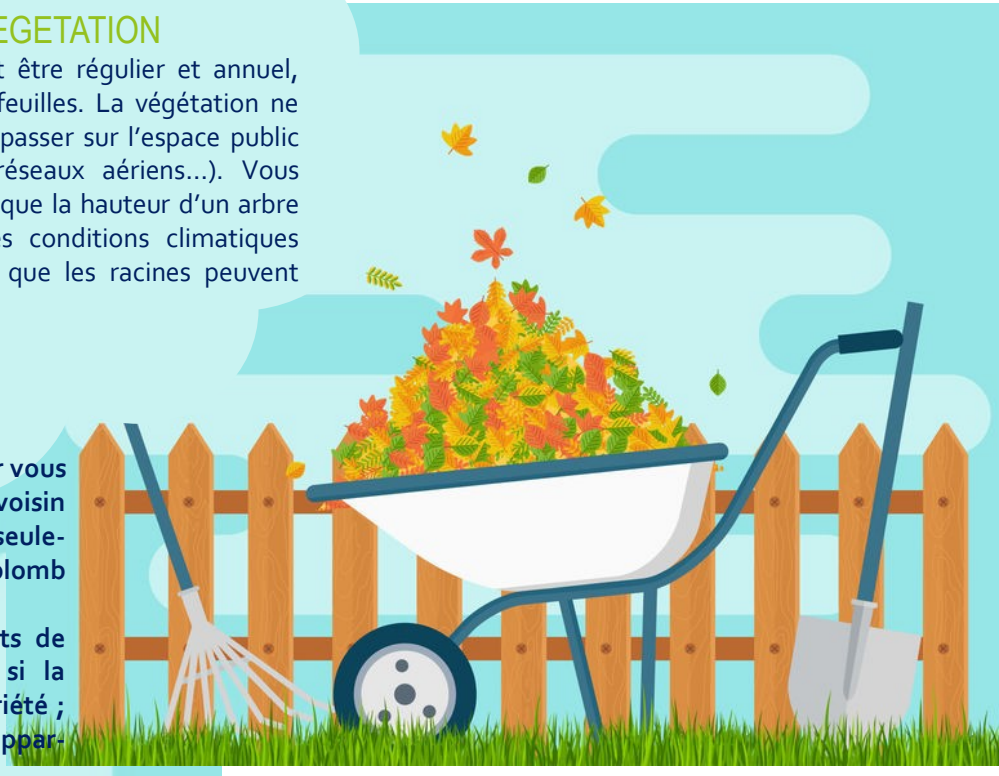
les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES NUISANCES OLFACTIVES OU VISUELLES

Le barbecue n'est pas considéré comme un trouble anormal de voisinage. Cependant, une utilisation fréquente et gênante (nuisances olfactives, noircissement des murs, cendres volantes,...) caractérise un trouble du voisinage, tout comme les nuisances visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple).

L'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles. La végétation ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...), que les racines peuvent détériorer le revêtement du sol.



ATTENTION

Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (herbe, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, épluchures...), comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, rendez-vous à la déchèterie. À moins que vous vous lanciez dans le compost !

Brûler ses déchets verts à l'air libre est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins accommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES



Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins. Il existe ainsi des solutions pour limiter l'aboiement intempestif d'un chien : le dressage.

De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse. Rappelons que les **chiens catégorisés** ont obligation de porter une muselière.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En renonçant complètement à l'utilisation de produits phytosanitaires, la commune s'inscrit en faveur de l'environnement. Mais ceci entraîne une charge de travail supplémentaire importante pour nos agents. En effet, l'élimination manuelle des mauvaises herbes est très chronophage.

La propreté de notre commune et le respect de l'environnement ne sont pas que l'affaire des employés communaux mais l'affaire de tous.

De ce fait, vous êtes invités à entretenir votre trottoir, votre caniveau ou le bas-côté de votre lieu de vie.



PASSER CHEZ SON VOISIN

Vous êtes obligé de passer chez votre voisin afin d'effectuer des réparations (toiture, mur...) ?

On parle de « servitude de tour d'échelle ». Il s'agit d'un accord entre voisins, indiquant la période où vous pouvez vous rendre chez lui, les précautions à prendre et éventuellement une indemnité d'occupation, voire un dédommagement en cas de dégâts.

LES CLOTURES REGLEMENTEES

Clôturer sa propriété est une aspiration de nombreux propriétaires bien compréhensible. Néanmoins, une clôture est aussi ce qui est visible depuis la voie publique ou par son voisin. Elle participe de façon importante à la qualité du paysage . C'est pourquoi ces installations sont réglementées par le PLU (plan local d'urbanisme), afin de préserver l'harmonie architecturale et paysagère.

Tout projet de création d'une clôture ou de modification d'une clôture existante doit donc être précédé au préalable par une déclaration de travaux à faire en Mairie. Des conseils et recommandations vous seront donnés.

Stéphane TOURNOUD
Adjoint à l'Urbanisme



REGLEMENTATION DU PLU POUR LES CLOTURES DE CONSTRUCTION D'HABITATION

Pour les clôtures nouvelles : elles doivent être édifiées à l'alignement des voies (sauf contraintes techniques). Elles sont composées :

> Soit d'un grillage ou palissade de bois

> Soit d'un mur-bahut ou d'un mur plein d'une hauteur maximale de 0,5m surmonté ou non d'une grille, d'un grillage ou de panneaux ajourés.
L'ensemble ne peut dépasser la hauteur maximale de 2 mètres. Le mur est enduit d'une couleur conforme au nuancier ou en pierres apparentes.

Des hauteurs plus importantes en mur plein, sans toutefois dépasser 2,00 mètres et sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement, peuvent être autorisées (renseignez vous à la Mairie.)

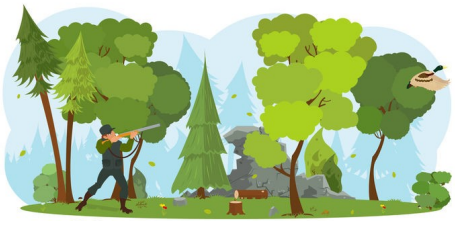
Dans le cas d'une clôture composée ou doublée d'une haie vive, celle-ci sera une haie de mélanges associant plusieurs végétaux, dont une majorité est à feuilles caduques (ex : noisetiers, érables champêtres, charmilles, cornouillers, hêtres, pruniers,...).

En limite séparative (entre parcelles privées), la hauteur des clôtures est limitée à 2 m. Les murs devront être enduits (avec une couleur conforme au nuancier) ou en pierres apparentes.

Précisons également que dans tous les cas, une clôture ne doit pas empiéter sur la propriété voisine, y compris dans le domaine public. Des règles de distance sont également applicables.

"LA NATURE, ON LA VIT ENSEMBLE ! »

Randonneurs, cavaliers, sportifs et chasseurs cohabitent



Dans une époque où, la demande de loisirs aidant, le besoin de nature s'exprime de plus en plus fortement, il convient de rappeler les règles élémentaires de bonne conduite qui s'imposent aux uns et aux autres pour que chacun puisse profiter librement et en toute sécurité de ces moments privilégiés. C'est cette cohabitation bien comprise par l'ensemble des utilisateurs de l'espace rural qui permettra à chacun de pratiquer son activité en toute quiétude ! Sachons respecter les passions dans le pur respect des différences d'opinion et incitons nos pairs à la même rigueur !



LES MURS ET MURETS CREPIS



Afin d'être en conformité avec les règles d'urbanisme de la commune, il est rappelé que le crépissage des façades et des murs de clôture doit être réalisé.

En effet, une autorisation d'urbanisme est accordée pour des travaux précis.
Lors de la construction de votre maison ou de votre clôture, le **type de revêtement** de façade ou d'enduit et sa couleur sont à déterminer lors du dépôt de la demande d'autorisation de construire et doivent respecter les règles fixées par le PLU.
Ainsi si plusieurs choix sont possibles, comme l'enduit, le parement, ou encore le bardage bois, « l'emploi à nu de matériaux destinés à être enduits ou recouverts » est interdit.

L'achèvement de la construction ou de la clôture doit comprendre l'ensemble des travaux y compris les finitions de façade et les crépis.

ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE



La téléphonie classique utilise une technologie supportée par des câbles en cuivre et a servi de support aux premiers raccordements Internet des particuliers dans les années 90. Depuis 1999, les débits n'étant pas suffisants, on s'est alors tourné vers la technologie ADSL(technologie d'accès à internet sur ligne téléphonique), qui utilise toujours l'infrastructure des réseaux cuivre. En parallèle, pour permettre aux usagers en déplacement de communiquer, les réseaux de téléphonie mobile se sont développés avec notamment l'arrivée des Box 4G (téléphonie mobile numérique de quatrième génération). Celles-ci utilisent les ondes radio.

Néanmoins, les usages numériques quotidiens nécessitent des débits de plus en plus élevés, ce que les technologies actuellement utilisées ne permettent plus de satisfaire. On voit alors apparaître la technologie **fibre optique** qui permet de répondre à cet accroissement des usages ; Elle permet d'atteindre un débit de 100 Mb/s chez le particulier soit 20 à 100 fois plus que l'ADSL actuel sur la commune.

La fibre optique permet donc de : Surfer sur le net dans le plus grand confort ; Échanger et télécharger aisément des fichiers volumineux; Profiter d'une qualité d'image TV très élevée ; Accéder à de nouveaux usages,...le tout en simultané.

Dans le cadre du plan « France très haut débit » le département de l'Isère conduit le déploiement de la fibre sur l'ensemble des 466 communes du territoire via la société Isère Fibre. Actuellement, le déploiement sur la commune de Saint Vérand et plus globalement les communes de la SMVIC, à savoir le raccordement des logements au réseau Internet-Fibre optique, est prévu entre 2021 et 2024. Dès lors que la première adresse est rendue éligible, Isère Fibre dispose de deux ans et demi pour couvrir 100% de la commune.

PEU DE PREPARATION A SON ARRIVEE

Si votre rue est desservie en aérien , Isère Fibre procède de la même manière que pour l'arrivée du câble téléphonique. La fibre est tirée du boîtier situé sur le poteau (appelé Point de Branchement Optique) et suit donc le même cheminement que le câble téléphonique.

Si votre rue est desservie en sous-terrain , la fibre sera tiré par le biais du fourreau Telecom.

Dans un habitat collectif, une convention doit être signée entre la copropriété (via votre syndic) et Isère Fibre pour donner l'autorisation de pénétrer dans les parties communes afin de mettre en place la fibre et le boîtier de raccordement.

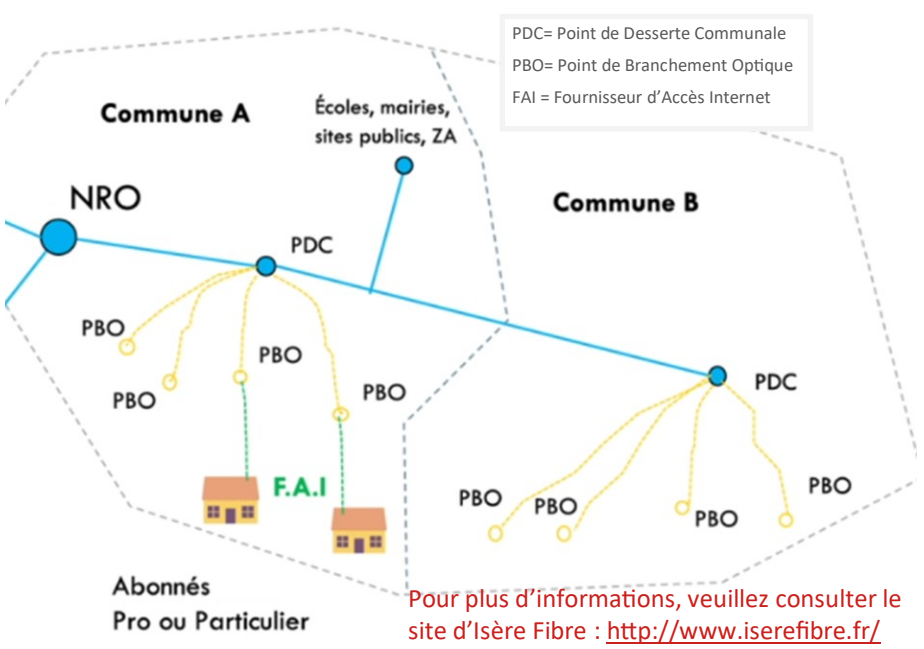
ETAPES A SUIVRE POUR DISPOSER D'UN ACCES INTERNET EN FIBRE OPTIQUE

Consulter la carte d'éligibilité afin de connaître l'état d'avancement du déploiement de la fibre dans votre secteur sur le site de Isère Fibre.

Tester l'éligibilité de l'adresse sur le site de Isère Fibre. Si l'adresse n'apparaît pas (pas le nom de la rue, ou alors le nom de la rue apparaît mais pas votre numéro), toutes les conditions ne sont pas remplies pour effectuer votre raccordement ; Isère Fibre intègre les adresses au fur et à mesure du déploiement. Elle apparaîtra donc par la suite.

Une fois que l'adresse apparaît comme « éligible », contacter un fournisseur d'accès internet (FAI) parmi ceux déjà présents pour souscrire un contrat d'abonnement.

Une fois le contrat signé, votre FAI va missionner un technicien pour raccorder votre habitation à la fibre et ce depuis le domaine publique.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site d'Isère Fibre : http://www.iserefibre.fr/

Michel MOTTUEL
Conseiller Municipal

SAINT VERAND,UNE COMMUNE « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Penser global, agir local : tel est le défi désormais connu du développement durable. Il s'appuie sur une reconnaissance des grands problèmes de la planète tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources ou l'inégalité sociale et sur les indispensables réponses locales correspondantes.

En 2006, le développement durable est ainsi entré dans la Constitution de l'Etat Français et se décline dans des programmes nationaux ou territoriaux. Cinq finalités sont au cœur de toute politique de développement durable : 1/le climat, 2/les ressources et la biodiversité, 3/ les besoins essentiels, 4/la consommation et la production, 5/la cohésion sociale.

Ces finalités peuvent se décliner sur plusieurs domaines de compétences des communes et de nos collectivités comme l'urbanisme, les ressources naturelles et le patrimoine, le développement local, la gestion de l'eau et des déchets, l'éducation et la citoyenneté ou encore l'action sociale.

La nouvelle équipe municipale a souhaité mettre en avant cette problématique au cœur de sa politique. Il ne s'agit pas de tout révolutionner. Beaucoup de travaux et projets antérieurs répondent déjà à ces enjeux :
chemins piétons, isolation thermique des bâtiments, réduction des herbicides, panneaux photovoltaïques ou encore Mixage Café. Mais il s'agit de concevoir une stratégie locale et globale à partir d'actions concrètes et cohérentes entre elles.

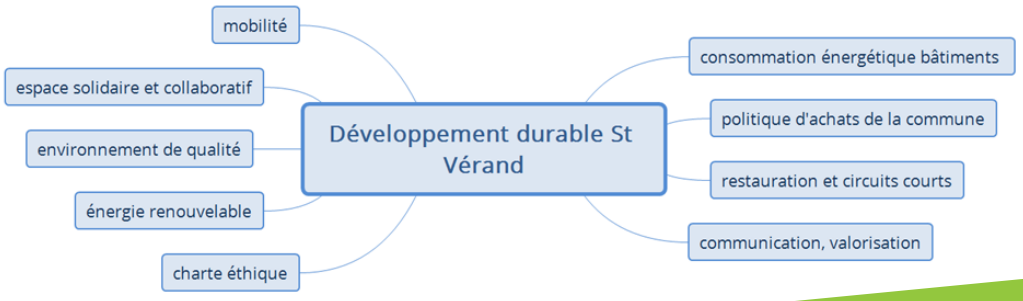
Pour ce faire, une commission a été créée et planche sur les actions à mettre en place. Elle s'attache à une vision transversale qui se traduira sur les orientations d'investissement et projets prioritaires à mettre en place sur notre commune.
Au quotidien il s'agira de favoriser l'éducation, la communication et la valorisation des initiatives locales.

Dans le fonctionnement de notre collectivité, avoir une vraie politique d'achat privilégiant les circuits courts, le local et la préservation de l'environnement.
Deux axes de travail importants tournent autour de la mobilité douce et de la restauration collective.

Nous reviendrons vers vous tout au long de ce mandat sur la déclinaison de notre politique. Celle-ci ne manquera pas de vous associer. Le questionnaire relatif à l'Analyse des Besoins Sociaux nous aidera aussi dans nos priorisations.

Le projet peut paraître prétentieux ou théorique. Il est ambitieux et doit donner du cadre à nos décisions pour un développement harmonieux et respectueux pour le bien de tous.

Jean Philippe GORON
Adjoint aux Finances et
au Développement durable



JE VIS ici DONC j'agis

PROJET CITOYEN
SPECIAL ADOS 11-17 ANS
du 26 au 30/10



Le Mixage Café propose à tous les ados de se retrouver le temps des vacances, pour réaliser des panneaux sur le thème des déchets. Ils seront ensuite installés sur toute la commune.

Une occasion de travailler sur ce thème et d'apporter « sa contribution » à la démarche de développement durable.

Une réunion d'information est proposée aux parents et aux jeunes

le vendredi 16/10
à 19h30
au MixAge Café.

N'hésitez pas à venir vous renseigner et à vous inscrire.

POUBEL'LA VIE

Du 26 au 30 OCTOBRE

Une semaine autour des déchets

Des animations pour petits et grands



GRATUIT

ATELIERS ENFANTS / ADULTES

Lundi

CUSTOMISATION
Tout public
Je renouvelle ma garde-robe avec de vieux vêtements
14h30-17h30

JEUX
Tout public
La biodiversité, les insectes, la préservation des sols
14h-17h

PROJECTION FILM
Tout public
« Carrières vivantes »
Discussions, infos
18h-19h

Mardi 27/10

ATELIER SAVON
Adultes
J'utilise des produits naturels
9h-11h30

COMPOST ET MOI
Tout public
Atelier d'initiation au compostage
14h-16h

CAUSERIES CITOYENNES
La gestion des déchets
Avec le Conseil de développement
18h30-20h30

Merc. 28/10

J'ADOPTE UNE POULE
Tout public
Je réduis mes déchets
Ateliers sur l'œuf avec la Micro ferme de Vinay Poules et Poulailler
10h-17h

ON RECUP'ART
Tout public
Les déchets font leurs shows
Ateliers artistiques
10h-12h et 13h30-17h

BALADE ET CUEILLETTE
Tout public (dès 3 ans)
Je découvre les plantes médicinales et comestibles
14h-15h30

ATELIER MACERAT CALENDULA
Tout public (dès 7 ans)
Je soigne ma peau avec des plantes
15h30-17h

ATELIER SAVON
Adultes
J'utilise des produits naturels
18h-20h30

Jeudi 29/10

REPAIR CAFE REPAIR VELOS
Tout public
Je répare pour ne pas jeter
9h-12h

FABRICATION ABRI CHAUVE SOURIS
Tout public
Je protège mon environnement
9h-12h

ATELIER TAWASHI DEODORANT
Tout public
J'utilise des produits naturels
9H30-11h30

COUTURE O DECHET
Enfants (Dès 8 ans)
Atelier Tot bag : je donne vie à mes chutes
10h-12h

ATELIER FUROSHIKIS
Tout public
Démonstration Emballage cadeau o déchet
13h30-15h30

REPAIR CAFE REPAIR VELOS
Je répare pour ne pas jeter
14h-17h

ATELIER SAVON
Enfants 7-12 ans
J'utilise des produits naturels
14h-15h30

DEFIS TRI
Tout public
Animation pédagogique avec la SMVIC (Jeux-défis)
14h-15h30

COUTURE O DECHET
Adultes
Atelier lingettes démaquillantes, serviettes : je donne vie à mes chutes
18h30-20h30

EXPOSITION
Permaculture
Médiathèque départementale

Vendr.30/10

REPAIR CAFE REPAIR VELOS
Tout public
Je répare pour ne pas jeter

COUTURE O DECHET
Enfants (Dès 8 ans)
Atelier Tot bag : je donne vie à mes chutes
10h-12h

DES PRODUITS NATURELS
Tout public
Je crée ma lessive et mes produits d'entretien
15h-17h

COUCHES O DECHET
Je crée des couches pour bébé
14h-17h

EXPOSITION
ZEBULON

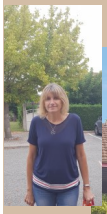
Tous ces ateliers sont gratuits avec inscription obligatoire. Ils se tiennent dans différents sites de la commune. N'hésitez à nous appeler et à vous inscrire à partir du 12/10. (groupes restreints, respect des règles sanitaires, masques obligatoires).04 76 38 82 19

MixAge Café
Espace de vie sociale
3 rue de l'Eglise
38160 ST VERAND
04 76 38 82 19
mixage-cafe@saint-verand-38.fr

150 enfants, répartis en 6 classes, ont repris le chemin de l'école !

Des effectifs stables, une équipe pérenne, une rentrée, certes sous le signe de la bonne humeur mais affectée par la présence persistante du COVID 19 et des règles sanitaires à respecter. Mais tout est en ordre de marche pour accueillir vos enfants dans des conditions optimales de sécurité !

DIRECTRICE	Florence CHAREYRE
PETITE et MOYENNE SECTION	Carole JOURDAN 28 élèves
MOYENNE et GRANDE SECTION	Annie MERLE 26 élèves
GRANDE SECTION CP	Danièle GLENAT 24 élèves
CE1	Sophie LANGLAMET 27 élèves
CE2/ CM1	Nathalie ROSSIGNOL 22 élèves
CM2	Florence CHAREYRE 23 élèves





Pour assister tout ce petit monde, 3 ATSEM sont présentes dans les classes de maternelle et la classe de GS/CP. Nous accueillons ainsi Maria VITON qui viendra compléter ce duo si apprécié des familles, duo composé de Jeanine VERGARA et Sylvie VASSALO, toujours fidèles à leurs postes.

Parce que « Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne (V. HUGO) »,

Notre priorité reste l'éducation. Notre responsabilité est de préparer l'avenir de nos enfants en leur offrant des conditions optimales pour leurs apprentissages comme pour leur construction émotionnelle et affective. Malgré une rentrée encore peu ordinaire en raison de la présence permanente sur le territoire français du virus COVID 19, les enseignants et l'équipe d'animation périscolaire font face aux contraintes liées à l'accueil des enfants.



LE PERISCOLAIRE

Afin de permettre aux familles de concilier vie familiale et obligations professionnelles, la commune propose, sur l'ensemble des Temps Périscolaires, des moyens d'accueil adaptés.

Organisés sur une large amplitude, de 7h30 à 18h30, ces accueils sont structurés autour d'une forte dimension éducative.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

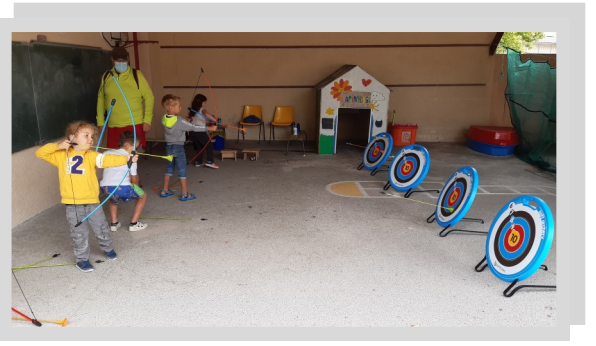
- 1 accueil du matin à partir de 7h30
- 1 accueil de 11h30 à 13h30 avec restauration
- 1 garderie de 11h30 à 12h30 pour ceux ne fréquentant pas la restauration scolaire
- 1 accueil du soir de 16h30 à 18h30
- Le mercredi matin: un accueil de 7h30 à 12h30

Nous rappelons que tous les documents (règlements intérieurs, projet éducatif, menus...) sont consultables sur le site officiel de la commune et que Françoise DAMIER, directrice de l'Accueil Périscolaire, secondée par Emilie SECOND, se tient à tout moment à la disposition des familles .

Tél : 04 76 64 92 46
zebulon@saint-verand-38.fr



Un été différent mais toujours aussi attractif !



Face aux mesures sanitaires liées à la COVID 19, le centre de loisirs Zébulon a dû s'adapter : moins d'enfants accueillis (44 au lieu de 50), constitution de groupes restreints, suppression des sorties en car...
Cependant, malgré les contraintes sanitaires, les animateurs ont su redoubler de créativité et mener un beau travail d'équipe !



Plusieurs intervenants du territoire ont été accueillis !

Parmi eux,

- Thomas Holmes de la compagnie Animot's, un magicien doté de 20 ans d'expérience.
- Tours de magie, sculptures de ballons, apparition de colombes se sont succédés pendant près d'une heure devant un public captivé !
- Nicolas Peyretout, intervenant nature, a initié petits et grands à la faune et la flore locales. Le ruisseau et les bois aux abords de l'école ont été largement arpentés durant tout l'été, tout comme le city stade.
- Tsah YAHAV a initié les enfants aux expériences scientifiques.
- La troupe Woodclan Battle a fait voyager les enfants au temps des chevaliers avec déguisements, épées et adoubements.
- L'association Arc et Flèches est venue compléter ce programme en initiant différents groupes au tir à l'arc.

Coup de chapeau à Amélie dont c'était la dernière année en tant qu'animatrice à l'Accueil de loisirs ! Merci pour ces 6 années passées en présence des enfants, merci pour ton engagement, ton dynamisme, ta bonne humeur légendaire et bonne continuation à toi !



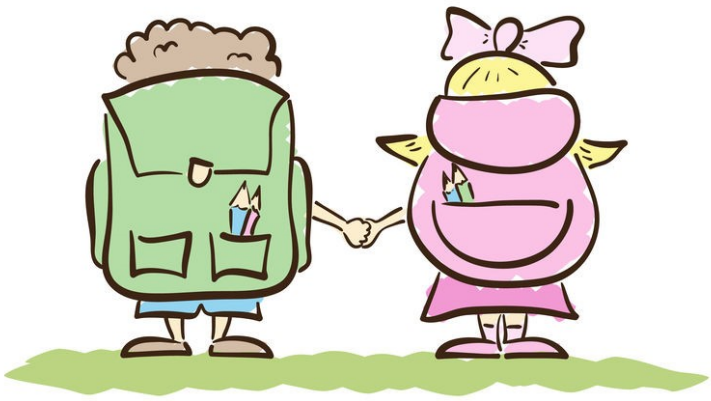






Lettre ouverte aux petits Ecoliers de Saint-Vérand...

(adultes s'abstenir)



UN CARTABLE TOUT NEUF !

J'imagine que pour toi, la fin des vacances a coïncidé avec l'inégalable séance shopping au cours de laquelle il t'a fallu dégoter le fameux cartable, celui qui te classera définitivement dans le rang des « cool ». J'imagine tous tes supplices pour avoir gain de cause et obtenir celui de tes rêves, grands yeux humides en prime. "Mamaaaan, steplé, je t'en supplie! Il est trop beauuu!"

LES PETITS PLAISIRS

Avant le jour J, je te vois repasser en revue, sans te lasser, le contenu de ce cartable. On l'ouvre, on le vide, on le remplit à nouveau, on le hume, on vérifie les crayons jusqu'à obtenir la pointe parfaite (mais ceci uniquement pour les plus minutieux).

LES QUESTIONS PRIMORDIALES

Mais c'est la veille du grand jour que la rentrée a dû te préoccuper. Allongé(e) dans ton lit, les yeux grand ouverts dans le noir, tu te poses les questions qui tuent : À côté de qui je vais être assis ? Et est-ce que le gentil Gaspard sera toujours amoureux de moi ? Ma maîtresse sera-t-elle gentille ?

LE JOUR J

Enfin, est venu pour toi, le jour de la rentrée, celui où, quel que soit l'âge, on lâche la main de ses parents pour se lancer dans l'arène, le cœur battant un peu plus fort que d'habitude, excité(e) à l'idée de revoir les copains et les copines et prêt(e) à vivre de nouvelles aventures, mais avec cette inquiétude qui plane au fond du cœur et qui vient clôturer les veillées tardives et les grasses matinées.

ET C EST PARTI !

La sonnerie a retenti... Chacun regagne sa classe, déjà en silence, sous le regard attendri de sa nouvelle maîtresse...

ESPOIRS ET RECOMMANDATIONS

Je te souhaite d'être curieux, enthousiaste, impatient, serein et capable de poser 12 fois d'affilée la même question. Aies hâte d'apprendre, fais-le savoir et réalise que chaque rentrée scolaire est un moment fort qui te montre combien tu as grandi...
Mais n'oublie jamais cela

« L'Ecole reste, après Charlemagne, l'une des plus belles réalisations de la République.
Que chaque enfant puisse apprendre en toute liberté et sans considération d'origine sociale demeure et demeurera un acquis ô combien précieux, qui demanda des combats et des batailles inestimés et inestimables... »

Dominique UNI, une ancienne maîtresse de Saint-Vérand qui a connu beaucoup d'enfants comme toi...



EXPRIMEZ-VOUS ! C'est le moment

La loi prévoit que tous les CCAS procèdent à une analyse des besoins sociaux, au début de chaque nouvelle mandature.

Pour ce faire, le CCAS de Saint Vérand propose un questionnaire à l'attention de tous les habitants. La Municipalité s'associe à la démarche pour sonder les St Vérannais sur les priorités du mandat qu'ils souhaitent pour leur commune.

L'enjeu est de taille car l'analyse des questionnaires permettra de dresser un état des lieux , de comprendre les besoins et les attentes de la population.



QUESTIONNAIRE

Analyse de besoins sociaux /Priorités du mandat sur la commune de SAINT-VERAND

Le CCAS est en charge de l'analyse des besoins sociaux de la commune. Pour ce faire, il réalise une enquête auprès de tous les habitants.

Par ailleurs, la municipalité s'associe à cette démarche pour recueillir vos attentes concernant ce nouveau mandat et ce qui vous apparaît prioritaire à développer pour la commune.

Tous ces éléments permettront d'envisager et de mettre en place des actions, d'améliorer celles existantes, de construire ensemble un vrai projet sur les 6 ans à venir en adaptant les politiques et moyens communaux à vos besoins et attentes réelles.

Quels que soient votre âge et votre situation de vie, votre réponse est précieuse. L'avis de tous est important !

Afin de recueillir votre parole, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire **anonyme** en utilisant ce document papier ou en répondant directement en ligne sur le site de ST VERAND :**www.saint-verand.fr**.

Vous pourrez déposer votre questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 20 Octobre 2020.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les axes essentiels recueillis.

Vous remerciant par avance du temps consacré à ce questionnaire,

Dominique LINI — Maire et Présidente du CCAS

Claude MULLER — Vice-Présidente CCAS

1 SEUL QUESTIONNAIRE PAR FOYER

1.VOUS ET VOTRE FAMILLE

- Vous vivez ☐ Seul(e) ☐ Seul(e)avec vos enfants ☐ En couple ☐ Chez vos parents ☐ Autre (précisez):
- Votre âge ☐ 18-25 ans ☐ 26-40 ans ☐ 41-60 ans ☐ 61-75ans ☐ + de 76 ans
- Votre situation professionnelle ☐ Salarié(e) ☐ Demandeur d'emploi ☐ Travailleur indépendant, chef d'entreprise ☐ Retraité(e) ☐ Etudiant ☐ Père ou Mère au foyer ☐ Autre (précisez):
- Avez-vous des enfants mineurs ? ☐ OUI ☐ NON

Si non, passez directement à la page 3 ➔

Elle servira de base à la feuille de route des six années à venir, permettant de mettre en adéquation les orientations et les moyens aux besoins effectifs exprimés. Elle guidera les choix politiques menés à court, moyen et long terme.





Il est primordial que la parole de chacun soit prise en compte, quels que soient son âge, sa situation..... et pour cela exprimez vous !

Vous pouvez remplir le questionnaire papier joint dans ce journal, ou répondre directement sur le site de la commune www.saint-verand.fr .

Ce questionnaire est anonyme. Réponse avant le 15 Novembre 2020.

Claude MULLER

Adjointe Action sociale

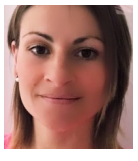
MixAge Café

Espace de vie sociale, 3 rue de l'Eglise, SAINT VERAND

UNE NOUVELLE RENTREE, UNE NOUVELLE EQUIPE,



Pauline FORCELLA
Coordinatrice



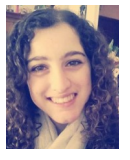
Ludivine JANGOTCHIAN
Référente Ados-Insertion



Patricia GILIBERT
Accueillante Communication



Geoffrey LANNOY
Animateur



Valérie CARROZZA
Service civique

DE NOUVEAUX PROJETS

Pour sa rentrée, l'équipe vous a concocté un programme très varié, que vous trouverez sur le site ou en version papier directement sur place.
Les ateliers « dynam'séniors », « philo », « bien-être /Mémoire » réservés aux plus de 60 ans, ont repris dans le respect des conditions sanitaires. (sur inscription)

Des matinées spéciales bébé 0-4 ans (contes et papotages) sont maintenant organisées 2 samedis matins par mois. (sans inscription)

Un nouvel accueil ados est organisé 2 samedis après-midis par mois pour les 12-17 ans. (sans inscription)

Geoffrey vous reçoit pour toutes questions informatiques, le lundi de 14h30 à 16h30.

Tous ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous. N'hésitez pas à venir nous rencontrer .

http://mixagecafe.wixsite.com/ccas 04 76 38 82 19



Du côté de l'espace « Boules »

Après la mise en accessibilité du parking et des sanitaires, l'entreprise JB charpente a procédé à l'extension du toit de la buvette du bâtiment. Un local de rangement viendra prochainement compléter les aménagements de cet espace.
Entre la taille des arbres, la révision de l'éclairage des terrains, la mise en accessibilité, l'extension du bâtiment, ce site tant apprécié des joueurs aura presque fait peau neuve !
Le premier concours sociétaire de l'Amicale Boule de ST-VERAND s'est, de ce fait, déroulé le 22 juillet dernier dans les meilleures conditions.

Du côté du foot
Le terrain synthétique

Courant Juin ont aussi démarré les travaux d'aménagement du terrain synthétique.
TOUTENVERT réalisait la partie terrassement, cheminement, plateforme, bordure, main courante et pare-ballon alors que l'entreprise LAQUET posait le revêtement synthétique ainsi que le garnissage en sable et billes de liège.
Cette installation a été réceptionnée le lundi 7 septembre.

Elle fait désormais le bonheur de tous les joueurs, lors des entraînements des plus jeunes notamment !



montant TTC 185 000 euros
montant des subventions attendu 75%

Rénovation et mise en accessibilité

Avec un peu de retard, les travaux de rénovation et de mise en accessibilité des sanitaires publics de l'ancien bâtiment ont été réalisés.
Il a fallu compter sur les nombreux bénévoles du club pour la démolition des cloisons, l'entreprise Giraud Marchand pour la réalisation des ouvertures et des travaux de maçonnerie, les agents techniques chargés du doublage, des cloisons, de la faïence et du carrelage, L'entreprise Arnaud et Blanc pour la pose des menuiseries extérieures et Balme / Rognin pour l'installation des sanitaires et la reprise de la plomberie. La Société Innov élec, quant à elle, était en charge de la partie électrique.

35 000 € de travaux engagés !



500 tonnes d'enrobés pour 1 km de voirie !
10 tonnes d'emploi pour colmater les fissures et autres nids de poules.

Travaux de voirie

C'est l'entreprise « La routière Chambard » qui a été retenue pour effectuer les travaux de voirie réalisés en septembre sur la commune
Le secteur « rue des Kiwis » et du « Barret » a été revêtu d'un tapis d'enrobé plus large qu'à l'origine pour faciliter le croisement des véhicules. Une autre portion sur la route d'Essemat a aussi bénéficié de ce toilettage.

Olivier GAILLARD
Adjoint aux Travaux

LES JARDINS DE MOISENE

La zone 1AU1 du plan local d'urbanisme de la commune fait aujourd'hui l'objet d'un projet de programme mixte alliant l'accueil d'une résidence séniors sous forme de logements individuels et collectifs, des services et commerces dédiés et ouverts sur le Bourg en front de rue.



La zone de projet est un espace déjà bâti. Il s'agit de la « friche artisanale », ancienne entreprise de construction de chalets en bois Chaloin, dont les 4 bâtiments de type « hangar » ne sont plus utilisés depuis plusieurs dizaines d'années.

Le projet dénommé,
LES JARDINS DE MOISENE a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 17 avril 2020.

Ces logements sont destinés principalement aux seniors totalement autonomes.
Le projet prévoit la construction d'un bâtiment principal d'habitations collectives à R+2 avec 9 logements T1 ou T2, avec au rez-de-chaussée, un espace de restauration, une zone d'accueil des résidents, un espace convivial ou salon et un pôle médical réservé aux soins et sport. Ce bâtiment principal à R+2 est composé de trois volumes reliés par des coursives aux étages. A l'arrière de ce bâtiment principal, 17 villas de plain-pied seront construites.

Le projet est en cours de finalisation, avec toutes les études techniques et économiques nécessaires à la réalisation de l'opération. Le démarrage des travaux devrait se faire début 2021 pour une livraison en 2022.

Stéphane TOURNOUD
Adjoint à l'Urbanisme



Créée en janvier 2017, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté regroupe aujourd'hui 47 communes et exerce pour leur compte des missions que l'on appelle « compétences ». Son but est de fédérer ces 47 communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développement du territoire commun et cohérent.

SON ORGANISATION POLITIQUE

Le conseil communautaire

Le président et les vice-présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le conseil communautaire pour le mandat 2020-2026 est composé de 73 conseillers titulaires représentant chacune des 47 communes membres. Il se réunit en moyenne 7 à 8 fois par an lors de séances publiques.

Les commissions

Elles correspondent aux différentes délégations des vice-président(e)s. Les commissions examinent et proposent des projets au bureau exécutif communautaire.

La conférence des maires et les séminaires

Les maires des communes membres de la Communauté de communes peuvent également participer à des conférences sur des thématiques importantes relatives aux compétences de l'intercommunalité ou assister à des séminaires sur des sujets intéressant le développement du territoire.

Le conseil de développement

Il est l'organe de la représentation de la société civile au sein des instances intercommunales. C'est une instance de démocratie participative associée aux réflexions stratégiques du territoire.

SES COMPETENCES

- Enfance Jeunesse Famille
- Environnement
- Cohésion sociale
- Eau assainissement
- Habitat
- Sport
- Valorisation des déchets
- Culture
- Tourisme
- Economie



Son budget 2020

46,8 millions d'€ dont 32,8 millions d'€ de fonctionnement et 13,9 millions d'€ d'investissement.

Des budgets annexes

20, 3 millions d'€ pour l'eau et l'assainissement.

8, 7 millions d'€ pour la collecte et le traitement des déchets.

PRESIDENT de SMVIC
F. DE AZEVEDO

1ère vice-présidence
R. MOCELLIN
TOURISME

2ème vice-présidence
P. ROSAIRE
EAU et ASSAINISSEMENT

3ème vice-présidence
A. ROUX
ECONOMIE

4ème vice-présidence
G. MOREAU-GLENAT
VALORISATION des DECHETS

5ème vice-présidence
D. UNI
ENFANCE JEUNESSE - COHESION du TERRITOIRE

6ème vice-présidence
N. DI MARIA
ACTION SOCIALE et CULTURELLE

7ème vice-présidence
A.BUISSON
ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE et MOBILITE

8ème vice-présidence
S. BELLE
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES et MUTUALISATION

9ème vice-président
JC. DARLET
AMENAGEMENT FONCIER et POLITITIQUES CONTRACTUELLES

10ème vice-présidence
Y. CREACH
SPORTS, LOISIRS, TRAVAUX

11ème vice-présidence
G. CHAMPON
AGRICULTURE, HABITAT, SENTIERS et ACCESSIBILITE



Envie de s'informer ? D'échanger ? De débattre ? De participer ? De proposer ses idées ? De donner son avis sur les politiques publiques locales ?

Rejoignez le Conseil de développement

De Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Une Assemblée consultative pour rassembler des citoyens et des acteurs de territoire.
Ouverte à tous les habitants de la Communauté de Communes !

Contact 04 76 38 45 48

Conseil.developpement@smvic.fr

SUR LES MANIFESTATIONS DE L' ETE

FORUM DES ASSOCIATIONS



La rentrée a sonné pour la vie associative, le 9 septembre, avec le forum des associations organisé conjointement avec la commune de Saint-Sauveur.

Une représentation colorée et festive a encore une fois manifesté le dynamisme du tissu associatif, artistique, sportif, ludique, environnemental, social...
Derrière ce tissu, de nombreux acteurs s'investissent pour apporter lien social et service aux familles.

C'est donc 14 associations qui se sont retrouvées ce dimanche pour présenter leur programme de rentrée.
Cette journée fut l'occasion également, de faire découvrir les produits des producteurs du marché de Saint Vérand, présents tous les dimanches matins. Menées par le CCAS, la confection et la vente d'assiettes gourmandes composées de charcuterie, légumes, pains, fromages et crêpes ont remporté un franc succès. Merci aux Producteurs !

UNE JOURNEE DE PRESSAGE



De drôles de machines ont envahi la place du village Dimanche 13 Septembre. Les visiteurs ont pu découvrir la technique de pressage et déguster sur place le jus de pommes, 100% naturel et bio !

Organisée par le Comité des fêtes, cette manifestation a rencontré un vif intérêt.

Les différentes variétés de pommes anciennes étaient à l'honneur ce dimanche, avec l 'association « les fruits retrouvés » de Beauvoir en Royans.



DES SAINT VERANNAIS à l'Euro NordicWalkin'Vercors 2020

Ils l'ont fait !

Des marcheurs assidus et motivés du club Sports Loisirs Bien-Être de Saint-Vérand ont participé à la 8ème édition de l'Euro NordicWalkin'Vercors, rassemblement européen de marche nordique.

En ce début de saison, Catherine, Chantal et Daniel ont bouclé les quasi 28 km et 1000 mètres de dénivelé positif en 5h, sous les encouragements de leur coach présente aux ravitaillements, car n'ayant pu participer pour cause de blessure. La veille, l'inquiétude était palpable.



Pour se rassurer, Chantal disait "L'important est de terminer". À l'arrivée Catherine confiait "Défi réussi grâce à une bonne préparation et aux conseils et encouragements de notre coach".

Ils sont fiers et peuvent l'être ! Un grand bravo pour cette performance !

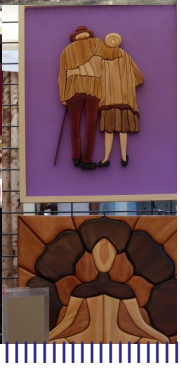
L'an prochain, le club souhaite inscrire une équipe plus importante et mobiliser davantage de supporters ! Il y a des parcours pour tous les goûts entre 8 et 27 km.

Rendez-vous en juin pour l'édition 2021.

UN MARCHE DES CREATEURS







Un marché de créateurs pétillant de bonne humeur et de talents

Ils étaient bien au rendez-vous, ces créateurs de tout poil ce dimanche 13 septembre à Saint Vérand.

Au total 45 créateurs ont investi la place du village, se joignant ainsi au marché hebdomadaire des producteurs locaux. Passionnés par leur domaine de prédilection, ces artistes ont fait vivre les matières en les transformant en objets poétiques. Pêle-mêle… le bois, le cuir, les graines, la cire sont venus tutoyer les savons, les bonbons, les créations en laine, en tissu et végétaux ainsi que l'écriture. Une météo clémente en poche, les visiteurs nombreux ont pris plaisir à flâner dans les allées empreintes de senteurs d'huile, de savons, de bougies parfumées… Les discussions allaient bon train autour des créateurs, désireux de partager leurs passions.

Pour sa 6ème édition, le marché des créateurs organisé par le CCAS de ST VERAND est une belle réussite autour de l'art, du partage et de la convivialité.

Rendez vous est pris pour l'an prochain et sa 7ème édition.

RETOUR SUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Pour ces Journées du Patrimoine 2020, l'association **Saint Vérand Hier et Aujourd'hui**, a mis à l'honneur la fabrication des balais de bouleau, ou « balais de biesse » comme disent volontiers les amoureux du parler local.
Samedi 19 septembre, Marcel Richard accueillait les visiteurs sur le site de « Richard Sciages » où, jusque dans la deuxième moitié du siècle dernier, il dirigeait l'entreprise « Balais Richard ».

Robustes et pratiques, ces balais étaient très connus dans la région : tout le monde avait son balai Richard et l'entreprise livrait jusqu'à Lyon, Chambéry, Annecy.





VENDREDI 09 OCT. **CONFERENCE**
St Vérand Hier et aujourd'hui

SAMEDI 17 OCT. **ASSEMBLEE GENERALE**
Sport Loisirs Bien-être

VEND. 23 OCT. **ASSEMBLEE GENERALE**
Amicale des boules

SAMEDI 31 OCT. **BAL**
Dance music

SAMEDI 13 NOV. **CONFERENCE**
« REGARD SUR SAINT MARIN »
St Vérand Hier et aujourd'hui

SAMEDI 28 NOV. **LOTO**
As VERSAU

VEND. 04 DEC. **ASSEMBLEE GENERALE**
Comité des fêtes

DIMANCHE 6 DEC. **SALON DU LIVRE**
Editions Achille Lescabot

VENDREDI 18 DEC. **REPAS DE NOEL**
MixAge Café

DIMANCHE 20 DEC. **MARCHE DE NOEL**
Sou des écoles

JEUDI 31 DEC. **REVEILLON**
Comité des fêtes

VENDREDI 8 JANV. **VŒUX DU MAIRE**

SAMEDI 9 JANV. **MONDEE**
Comité des fêtes

VEND. 15 JANV. **REPAS GALETTES**
Sport Loisirs Bien-être

DIMANCHE 17 JANV. **MATINEE BOUDINS**
As VERSAU

SAMEDI 23 JANV. **RANDO NOCTURNE**
Comité des fêtes

SAMEDI 23 JANV. **CHARBONNIERE**
St Vérand Hier et aujourd'hui

VEND. 29 JANV. **CONFERENCE**
« LA PEINTURE DAUPHINOISE AU 19ème SIECLE
St Vérand Hier et aujourd'hui

SAMEDI 30 JANV. **LOTO**
Sou des écoles

DIMANCHE 7 FEV. **MATINEE BOUDIN**
ACCA



Salon du livre

L'association « Editions Achille Lescabot » organise son 4ème salon du livre « Des livres et vous » le dimanche 6 décembre de 9h30 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Vérand.

De nombreux auteurs locaux vous proposeront leurs œuvres variées (romans, poésies, thrillers, histoire et patrimoine) et se feront un plaisir de vous les dédicacer.

editionsachillelescabot38160@gmail.com
JM Bourgogne 06 84 60 56 79

AS Versau :

Permanence du bureau pour les licences et inscriptions tous les mercredis au stade à partir de 16h.

Joyeux Dauphinois : Club du 3ème âge

Se réunit à la salle des fêtes les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois.

Gymnastique Féminine pour tous les âges : le lundi de 20h à 21h à la salle des fêtes : étirements, assouplissements, gainages et renforcements musculaires.

Gymnastique anatomique pour tous les âges : le lundi de 14h45 à 16h à la Mairie.

« Regards sur Saint Marin »

Vendredi 13 Novembre à 20 h,

salle des Fêtes-Espace Falque Vert

conférence de Marylin Gaspéroni

(Amicale Samarinaise des Alpes),



San Marino, la plus ancienne et plus petite république au monde, est située en Italie près de la côte Adriatique. Son histoire atypique mérite d'être connue. L'Amicale Sanmarinaise des Alpes, créée par des ressortissants sanmarinais désireux de faire découvrir leur pays et garder des relations régulières avec la petite république, abordera différents thèmes : origine et légende, territoire, économie, politique, émigration.

Un large moment d'échanges avec l'assistance est prévu. Une belle soirée conviviale en perspective.

Conférence organisée par SVHA

la peinture dauphinoise au 19e siècle

Vendredi 29 janvier 2021

à 20 heures,

salle des Fêtes, Espace Falque-Vert

conférence d'Isabelle Varloteaux

Si parler de la peinture dauphinoise au 19e siècle c'est évoquer avant tout la représentation des massifs alpins à travers les pinceaux de Jean Achard, l'Abbé Calès ou Laurent Guétal, notre regard se portera aussi sur les paysages, comme ceux de Crémieu, Morestel ou Proveysieux, qui furent sources d'inspiration de petits groupes de peintres.

Au-delà de grands noms d'artistes nés en Dauphiné, tels que Fantin-Latour ou Pierre Bonnard, c'est donc une promenade avec ceux qui ont fixé sur la toile la lumière des reliefs de notre région que proposera Isabelle Varloteaux dans une conférence abondamment illustrée.

Conférence organisée par SVHA



LES BATTUES

de Saint-Vérand

RIVE DROITE	RIVE GAUCHE
▪ 11/10/2020 Après-midi	▪ 18/10/2020 Après-midi
▪ 25/10/2020 Après-midi	▪ 15/11/2020 Journée
▪ 8/11/2020 Journée	▪ 29/11/2020 Journée
▪ 22/11/2020 Journée	▪ 05/12/2020 Après-midi
▪ 06/12/2020 Journée	▪ 12/12/2020 Après-midi
▪ 13/12/2020 Journée	▪ 19/12/2020 Journée
▪ 20/12/2020 Journée	▪ 26/12/2020 Après-midi
▪ 27/12/2020 Journée	▪ 02/01/2021 Après-midi
▪ 03/01/2021 Après-midi	▪ 9/01/2021 Après-midi
▪ 10/01/2021 Après-midi	▪ 16/01/2021 Après-midi
▪ 17/01/2021 Après-midi	▪ 23/01/2021 Après-midi
▪ 24/01/2021 Après-midi	▪ 30/01/2021 Après-midi
▪ 31/01/2021 Après-midi	▪ 06/02/2021 Après-midi
▪ 07/02/2021 Après-midi	▪ 13/02/2021 Après-midi
▪ 14/02/2021 Après-midi	▪ 20/02/2021 Après-midi
▪ 21/02/2021 Après-midi	▪ 27/02/2021 Après-midi
▪ 28/02/2021 Après-midi	

Les seniors face aux risques liés au démarchage et aux vols

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs. Près de 80 % des victimes ont plus de 60 ans.



VOLS D'ARGENT COMMIS A VOTRE DOMICILE → par de faux agents du service public (ERDF ou de compagnies des eaux, faux policiers), ou de démarcheurs (vente de calendriers, de prospectus, de nougats avec drapeaux, signature de pétition ou recherche de son chat).

FAITS COMMIS AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DAB → par des personnes vous demandant de recomposer votre code prétextant que l'appareil ne marche pas.

VOLS A L'ITALIENNE → Stratégie consistant à dégonfler un pneu de votre véhicule (sur parkings notamment ...) afin de détourner votre attention et vous voler votre sac, CB ...

Démarchage, comment agir ?

Rappel de la réglementation : Conformément à l'article L.310-1 du Code de la Consommation, les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise et respecter les dispositions telles que la rédaction d'un devis précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE.

Méfiez-vous également des démarcheurs proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux ...).

Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait K-Bis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font mention d'un numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.

ATTENTION aux faux plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers, etc ... Ils peuvent profiter de cette visite pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage.

Avisez la GENDARMERIE ou la POLICE de tout fait suspect (individus ou véhicules anormalement présents, appels sur vos téléphones). Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence.



- Exigez TOUJOURS la présentation d'une carte professionnelle
- Ne quittez jamais de vue les personnes. En cas de problème, criez pour attirer l'attention des voisins
- Ne versez pas d'argent ou ne remettez pas de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours (délai pendant lequel le consommateur peut se rétracter). Le délai est de 14 jours en cas de crédit
- Ne signez pas un document non daté ou antidaté
- Ne faites pas de chèque antidaté

Prévention des cambriolages… Que faire ?

- **Verrouillez portes et fenêtres,** en journée, lorsque vous vous absentez, **et la nuit,** même si vous êtes dans votre habitation.
- **Faites installer sur votre porte un oeilleton** et un entrebâilleur.
- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant votre absence.
- **Faites relever régulièrement votre courrier** en votre absence.
- **Évitez** de conserver de l'argent liquide chez vous
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillasson ou dans votre boîte aux lettres.
- **Ne mettez pas tous vos biens au même endroit**
- **Ne laissez pas les clés de votre véhicule** ainsi que votre sac à main, portefeuille à la vue ou dans l'entrée de votre habitation, commerce.
- **Réalisez des clichés photographiques** de vos biens de valeur (mobilier, bijoux, informatique ...).
- **Entreposez vos outils et les échelles dans les locaux fermés.**
- **Évitez** les termes comme « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle » sur les boîtes aux lettres.

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.
- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.
- Si vous avez le sentiment d'être suivi, entrez dans un lieu animé ou un commerce.
- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.
- Si vous êtes victime : N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens. Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie.

Les numéros utiles

Pompiers 18

SAMU 15

GENDARMERIE 17

Carte de crédit perdue ou volée : 0892 705 705

Opposition chéquier : 0892 683 208

Communauté de Brigades de SAINT-MARCELLIN 04-76-38-00-17

